



**PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

**Pôle Protection des Populations
Service Environnement Biologique**

30 rue de l'Hôtel de Ville
CS 58434
79024 NIORT cedex
tél : 05.49.17.27.00
fax : 05.49.17.27.94

Courriel : ddcsp-envi@deux-sevres.gouv.fr

Ouverture des bureaux :
du lundi au vendredi,
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Monsieur Vincent BERGER
La cibaudière
79800 EXOUDUN

Niort le 1^{er} juillet 2020

Objet : Suite visite ICPE
Affaire suivie par : Florence LETERTRE
N/Réf : FL/LM-2020-01399

PJ : rapport de visite
Copie : Préfecture

Monsieur,

En date du **24 juin 2020**, le service chargé de l'inspection des Installations Classées de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a procédé au contrôle de votre installation, située au lieu-dit « La cibaudière », sur la commune d'EXOUDUN.

Cette installation bénéficie de l'arrêté préfectoral n° 4383 en date du 13 juin 2005 pour l'exploitation d'un élevage avicole avec un effectif de 121 680 emplacements volailles.

Cette visite avait pour objectif de vérifier le respect des prescriptions de l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques n° 2101, 2102, 2111 et 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et consultables sur le site <http://www.ineris.fr/aida/>.

Lors de la visite de l'installation, il n'a été constaté aucune non-conformité aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 3660 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et qui est réglementée par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié.

Le détail des éléments vérifiés figure sur la grille d'inspection jointe en annexe.

.../...

Je vous encourage à maintenir ce niveau d'exploitation de votre élevage avicole et je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Vu et transmis :

Pour le Directeur Départemental et par délégation,
Le Chef du Service Environnement Biologique


Jean Louis HERAUD

L'Inspecteur de l'Environnement

Signé

Florence LETERTRE